



Site Natura 2000 FR7200695

« Réseau hydrographique du Lisos »

Concertation sur le diagnostic socio-économique et écologique
Compte-rendu du 2^{ème} Groupe de travail sur les loisirs près du cours d'eau
Réunion au foyer communale d'Aillas le 6 mars 2012

Ordre du jour :

- Discussion sur la démarche Natura 2000 et l'élaboration du DOCOB
- Discussion sur les enjeux socio-économiques et écologiques
- Apport de compléments sur les activités près du cours d'eau et des futurs projets
- Discussion sur les risques potentiels de ces activités
- Discussion sur l'activité de piégeage et la progression du Vison d'Amérique

Déroulement de la réunion :

- Présentation de la structure « CEN Aquitaine »
- Rappels sur la démarche Natura 2000 et des objectifs des groupes de travail
- Présentation du diagnostic socio-économique et écologique par le CEN Aquitaine
- Discussion entre les différents représentants

Participants de la réunion :

Nom Prénom	Structure	Fonction
FOURNIER Pascal	GREGE	Directeur
DUMAS Guy	Association départementale des piégeurs agréés du Lot-et-Garonne	Président
GRESIAU Francis	Commune de Cocumont	Lieutenant de Louveteries
ABOULKER Cyril	FDAAPPMA Lot-et-Garonne	Chargé de mission
NOEL Nadia	AAPPMA « Les Pêcheurs du Réolais »	Présidente
VASSEUR J.M	AAPPMA « Les Fervents de La Gaule Grignolaise »	Président
CALAS Christian	AAPPMA «L'ablette Meilhannaise et le Goujon Cocumontais »	Président
ROBIN Emmanuel	Fédération Départementale des Chasseurs de gironde	Représentant
PELLETIER Alexandre	ONCFS	Agent Technique
NIVET Jean-François	ONCFS	Agent Technique
DELUCA Lisette	Commune de Cocumont	Adjoint Maire
BOUSSEREAU J.Y	Commune de Grignols	Propriétaire riverain
BLOM Gérard	Entreprise BlomEpur (assainissement individuel)	Directeur
FERRASSIN Bernard	AFR Commune de Meilhan-sur-garonne	Représentant
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Chargée de mission Gironde
CAYRE Marion	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Stagiaire Master II

Les activités de loisirs près du cours d'eau

La chasse sur le bassin versant du Lisos

Lors de la présentation du diagnostic socio-économique, des précisions sont apportées par les intervenants présents. Les associations de chasse communales manquantes dans le diagnostic sont nommées. De petites erreurs sont corrigées pour les sociétés de chasses de Cocumont et de Romestaing.

Monsieur le représentant de la Fédération de chasse souligne les manques présents sur le plan cynégétique dans le diagnostic préalable en téléchargement sur le site internet du Lisos. Il se propose de compléter ces informations et de fournir un document au Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine.

La pêche sur le bassin versant du Lisos

Les associations qui empoissonnent et gèrent le Lisos sont nommées. Il s'agit de la Gaule Grignolaise, des Pêcheurs du Réolais et de l'Ablette Meilhannaise et du Goujon Cocumontais. Les truites inventoriées dans les données piscicoles (Fario et Arc en ciel) ont toutes pour origine l'élevage.

Le représentant de la Fédération de pêche du Lot-et-Garonne qui travaille régulièrement sur le Lisos annonce à l'assemblée que des problèmes de pollutions sont observés sur le cours d'eau. Des algues se développent durant les mois d'hiver, ce qui est anormal du fait de la faible température de l'eau à cette période.

La randonnée pédestre et équestre sur les abords du Lisos

Un élu nous précise que des associations de marche de Gironde viennent parcourir le bassin versant. L'activité équestre est également très développée avec la présence de nombreux centres équestres sur la zone.

Les aménagements du Moulin Rabèze

Les aménagements sur le Moulin Rabèze font débat. L'aménagement de cet ouvrage est fait par l'association MIGADO en collaboration avec la Fédération de pêche du Lot-et-Garonne. Il y a des problèmes de pollutions sur le cours d'eau. La question de l'effacement des seuils est évoquée à

certains endroits. Il est rappelé qu'il s'agit d'amélioration des ouvrages et pas de leurs disparitions. Ceux à quoi les gens sont opposés. La méthode d'évaluation est expliquée et rappelée, il s'agit d'études aux cas par cas et en aucun cas, une destruction du seuil systématique. Certains ouvrages peuvent être aménagés (système de passes à poissons, etc.). Les ouvrages qui aujourd'hui ne fonctionnent plus et donc il ne peut y avoir de remontée des individus. Le problème de la migration des espèces et de la continuité écologique est une conséquence de cet arrêt de l'utilisation des ouvrages...

Il y a un retard dans les aménagements de cet ouvrage car la « propriété » de l'ouvrage a posé problème. En effet, le statut réglementaire de l'ouvrage a été difficile à qualifier. Le dossier a 1 an de retard. Il va être mis en place deux barrages en aval de la chute pour permettre de rétablir la continuité écologique du ruisseau.

L'entretien du cours d'eau du Lisos

L'entretien des abords du cours d'eau impacte directement la présence et la qualité des habitats. Il peut donc indirectement conditionner la présence des espèces animales et végétales dans ces milieux. L'action d'entretien peut également directement nuire aux communautés d'espèces qui gâtent en bordure de rivière comme c'est le cas du Vison d'Europe. Cette action de gestion des espaces est donc à réfléchir en fonction des besoins, de la sécurité et de la sensibilité du site.

Il est rappelé que les berges du Lisos sont en propriété privée et qu'il est du ressort des propriétaires de les entretenir conformément à l'article L215-14 du code de l'Environnement.

Le problème d'entretien du cours d'eau est évoqué avec le problème que pose le « non entretien » des berges. L'enlèvement des embâcles est peu réalisé et qu'il est nécessaire de l'encadrer afin qu'il soit pratiqué dans le respect du cours d'eau. De plus, l'entretien réalisé par les propriétaires ne peut être inventorié. Une sensibilisation au « bon entretien » est à préconiser dans le DOCOB.

L'absence d'entretien au niveau des infrastructures des Moulins pose problème. L'eau n'est plus retenue tout au long du cours d'eau et une accélération du courant est observée. Des crues sont présentes sur le Lisos.

Les pêcheurs entretiennent le cours d'eau sur les lieux de pêche et à la demande des propriétaires.

Le problème du nettoyage sans préconisation de gestion au niveau des berges est abordé. L'exemple du Dropt est pris, avec un nettoyage qui a été problématique.

De nombreux chemins de randonnées sont présents sur les bords du cours d'eau. Une partie est entretenue par AFR qui se substitue aux propriétaires et entretient les chemins privés. Beaucoup de ces chemins de randonnées sont utilisés par les promeneurs.

Sur la commune de Cocumont, il y a 25 km de chemins qui sont entretenus de manière régulière (tous les 2 ans). Ils appartiennent à la CDC du Val de Garonne mais ils ne sont pas localisés en bordure du cours du Lisos mais sur l'Hase, un affluent. Des contrats entre les Fédérations de chasse et de pêche ont été signés.

L'entretien des pistes FCI ou piste forestière est réalisé mais là encore, elles ne sont pas en bordure du cours d'eau.

Les chemins sur la commune de Meilhan-sur-Garonne sont entretenus par l'AFR. Ils comportent les chemins d'accès aux palombières.

Beaucoup de ces chemins de randonnées sont utilisés par les promeneurs. Il y a des conflits entre les utilisateurs : les randonneurs pédestres et équestres, les pêcheurs, les chasseurs, les quads et les motos. Il est rappelé que ces chemins sont interdits à l'utilisation de véhicules à moteurs dont les motos et quads font partie. Une information sur ces nuisances doit être faite auprès des services de gendarmerie et ONCFS. L'assemblée indique qu'il faudrait prendre un arrêté municipal avec les compétences Conseil Municipal – CDC- Police municipale. L'idée d'installer des chicanes est évoquée.

La connaissance floristique et faunistique

Le représentant de la Fédération de Pêche du Lot-et-Garonne informe l'assemblée qu'une donnée de Lamproie marine est présente sur le cours d'eau. Il précise qu'il y a un très fort enjeu continuité écologique et migration piscicole sur ce cours d'eau avec la présence de Lamproie fluviatile, la Lamproie marine et l'Anguille d'Europe. Cela justifie l'importance de la réalisation des aménagements sur le moulin de Rabèze, et le choix de prendre le Lisos comme rivière pilote.

Les risques potentiels de ces activités

La fréquentation des abords du cours d'eau

La fréquentation du cours d'eau par les pêcheurs fait débat, les zones dites « de bon coin » sont très exploitées par les pêcheurs. La fréquentation est tout de même contenue à la période de l'ouverture.

Par contre l'activité de randonnée est très développée. Il est rapporté la présence de conflits entre les différents utilisateurs de ces chemins (randonnées équestres et pédestres, chasseurs, pêcheurs, moto et quad) qui se confrontent à des activités illicites de motos ou/et de quads.

Le linéaire est fréquenté. Monsieur Fournier, spécialiste du Vison d'Europe, intervient et souligne l'importance de ce point. En effet, il est nécessaire d'encadrer et de sensibiliser cette utilisation du cours d'eau en limitant les éventuels projets qui occupent le linéaire.

Mr Fournier souligne que le Vison d'Europe peut être prédaté par tout individu plus gros que lui, soit le renard, les chiens ou même la loutre. En effet, il met en avant la prédation du Vison d'Europe par les chiens qui est une cause de mortalité conséquente, qu'il ne faut en aucun cas négliger. Il a été observé lors d'étude sur des cadavres de Visons que près de 50% des individus morts par prédation avaient été attaqué par des chiens. De ce fait, une fréquentation importante des abords du cours d'eau peut être nocive pour le Vison.

Le piégeage et le Vison d'Amérique

Le Vison d'Amérique

Le Vison d'Europe est en concurrence avec le Vison d'Amérique. Le Vison d'Amérique est une espèce classée comme nuisible en Gironde. La progression du Vison d'Amérique nuit à la population autochtone de Vison d'Europe.

Le Vison d'Amérique se développe davantage avec 6 à 8 petits par naissances contre 3 petits pour le Vison d'Europe. Le Vison d'Amérique est également plus volumineux.

Il est rappelé que le Vison d'Amérique est très probablement présent sur le Lisos tandis que sa présence est avérée sur le Ciron, le Beuve et le Gat Mort.

Ainsi, il pourrait être préconisé la surveillance du Vison d'Amérique sur le cours d'eau. L'exemple des radeaux pour la surveillance est évoqué et expliqué. Des campagnes d'action de piégeage pourraient venir compléter cette surveillance.

Le Vison d'Europe subit probablement une pression de consanguinité à cause de sa faible densité. Ce facteur peut accentuer les causes de disparition du Vison d'Europe.

L'activité de piégeage

Les particuliers font appel aux piégeurs agréés pour le problème des ragondins. Le risque de capture accidentelle est un danger moins conséquent pour le Vison d'Europe. En effet, les campagnes de prévention et de formation des piégeurs agréés ont été efficaces. La réglementation est stricte à ce sujet et les piégeurs sont obligés de réaliser une formation de remise à niveau tous les ans. Sans ça, ils perdent leur agrément.

Il est nécessaire de compléter les informations sur la pression locale de piégeage.

L'assemblée s'exprime sur le manque de piégeurs agréés sur le territoire. Il est exprimé le besoin de mettre en relation la fédération de pêche et de chasse. Il pourrait être ainsi formé au piégeage de nombreux pêcheurs qui ont également une très bonne connaissance du territoire.

Une question traite de l'empoisonnement des Visons d'Europe : il existe même de nos jours, bien qu'il soit interdit depuis longtemps, notamment avec des traitements contre les rats.